



## Rendre vivantes les archives des communautés patrimoniales

Prosper Wanner

### ► To cite this version:

Prosper Wanner. Rendre vivantes les archives des communautés patrimoniales. People, places, stories  
- Faro Convention inspired experiences, 2021. hal-03628587

**HAL Id: hal-03628587**

**<https://hal.science/hal-03628587>**

Submitted on 2 Apr 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Rendre vivantes les archives des communautés patrimoniales

Prosper Wanner

**Résumé** : ce texte est une libre traduction par son auteur de l'article « *Bringing heritage community archives to life* » publié en langue anglaise en juillet 2021 dans la publication conjointe « *People, places, stories - Faro Convention inspired experiences* » du projet Patrimoni – PEU, de l'Université Jaume I de Castellion de la Plana, Espagne, et du Conseil de l'Europe<sup>1</sup>. Cet ouvrage présente une sélection de cas et d'histoires de différentes communautés patrimoniales qui peuvent servir d'inspiration pour de futures initiatives et projets novateurs en suivant les principes énoncés dans de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, également connue sous le nom de Convention de Faro. L'article porte sur la problématique des archives des communautés patrimoniales et leur à venir au-delà de la durée légale de conservation et, plus généralement, il interroge l'usage des archives publiques et privées lors de la construction et transmission des récits patrimoniaux.

**Mots clefs** : archive, communauté patrimoniale, compost, droit au patrimoine

## *Le point de départ*

Le 21 février 2020 au eu lieu l'inauguration de l'exposition de l'artiste Mohamed Fariji : *Archive Invisible #3* ~~Faire semblant~~ *Faire archive*<sup>2</sup> à partir d'archives de la coopérative d'habitants Hôtel du Nord<sup>3</sup>. Organisée à l'occasion de la biennale d'art contemporain Manifesta 13 Marseille, le cycle de huit expositions *Archives Invisibles* porte sur des archives issues d'initiatives collectives de différents quartiers de Marseille. Leurs généalogies et mémoires non-institutionnelles sont exposées afin de raconter un récit différent de celui « dominant » de la ville. L'objectif de ces événements est, pour l'équipe de Manifesta, de réactiver ces récits et de revendiquer leur reconnaissance comme un patrimoine commun trop souvent invisible et inaperçu des institutions.

L'artiste Mohamed Fariji, porteur du musée collectif à Casablanca<sup>4</sup>, a été invité à réaliser une intervention artistique à partir des archives d'Hôtel du Nord. La coopérative Hôtel du Nord a proposé deux balades patrimoniales et une agora sur le thème des archives au regard de la Convention de Faro<sup>5</sup>. Cette Convention cadre du Conseil de l'Europe interroge la valeur du patrimoine culture pour la société et la place des personnes dans les processus patrimoniaux. Quatre initiatives d'Espagne, Géorgie, Lituanie et Serbie, membres du réseau de la Convention de Faro, ont été invitées par Hôtel du Nord et le Conseil de l'Europe à participer à l'inauguration de l'exposition de Mohamed Fariji, aux balades « *GBA du bas, GBA du haut* » en centre-ville et « *Remonter la mer* » en direction du Nord ainsi qu'à l'agora « *Traces et récits visibles et invisibles des communautés* ».

Au delà de cette invitation de Manifesta, la problématique des archives se pose à la coopérative d'habitants Hôtel du Nord qui fêtera le 24 novembre 2020 ses dix ans, durée légale de conservation de ses archives privées. A partir de cette date elle pourra légalement commencer à détruire ses archives ou bien choisir de les conserver et transmettre. Cette question a été à l'ordre du jour de sa dix-neuvième assemblée générale le 2 octobre 2020. Elle concerne autant les archives de la coopérative d'habitants que celles que collectent ses membres lorsqu'ils fabriquent des récits et les partagent sous forme de balades patrimoniales, de promenades sonores, de créations artistiques ou d'ouvrages. Réciproquement, elle interroge l'usage des archives publiques et privées lors de la construction et transmission de ces récits patrimoniaux. La coopérative Hôtel du Nord n'est pas la seule au sein du Réseau de la Convention de Faro à avoir recours aux archives, à en produire et à en collecter. D'autres

<sup>1</sup> <https://edoc.coe.int/en/cultural-heritage/10265-people-places-stories-faro-convention-inspired-experiences.html>

<sup>2</sup> <https://archivesinvisiblesmarseille.org/evenement/hotel-du-nord/>

<sup>3</sup> <https://archivesinvisiblesmarseille.org/evenement/hotel-du-nord/>

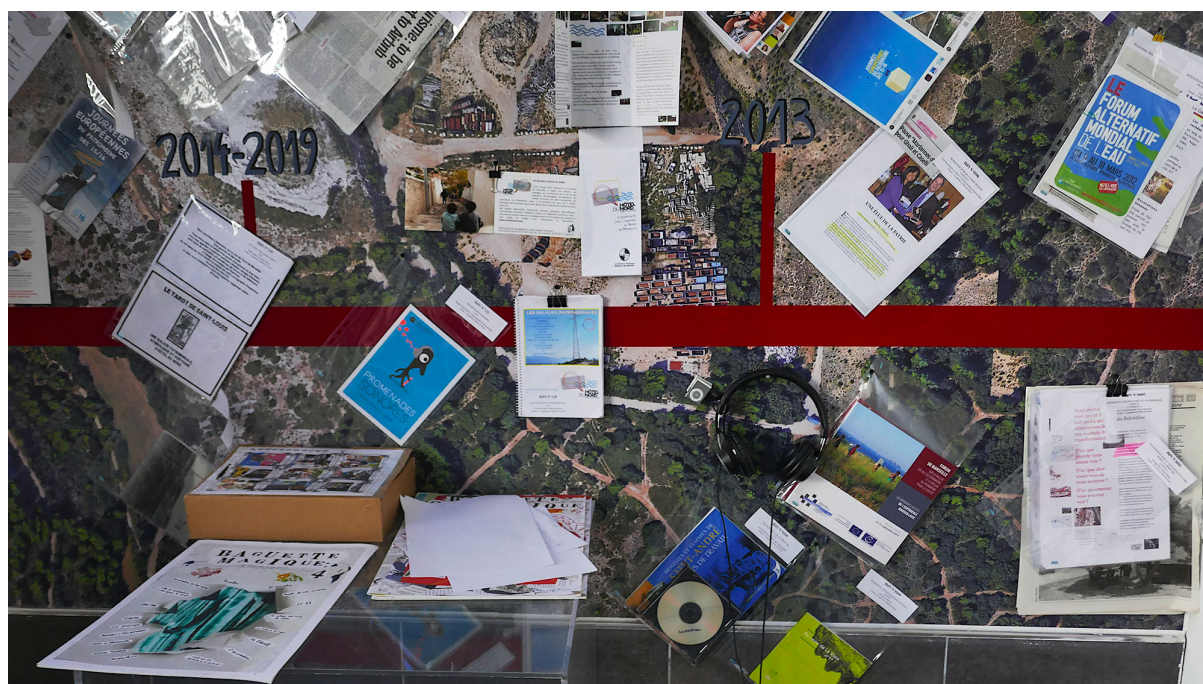
<sup>4</sup> <https://www.hoteldunord.coop/>

<sup>5</sup> <https://www.atelierobservatoire.com/musee-collectif>

<sup>6</sup> <https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/faro-convention>

initiatives mènent des actions archivistiques donnant lieu à des collectes participatives, des expositions, des balades patrimoniales et des publications.

La préparation de l'exposition *Archives invisibles* a amené les membres de la coopérative Hôtel du Nord à s'intéresser de plus près à ce qu'était une archive. Cela a soulevé toute une série de questions : *Quelles archives collecter ? Comment faire une sélection ? Comment les indexer et les partager ? Pourquoi les conserver et de quelles manières ?*



*Hôtel du Nord: biennale Manifesta, Marseille 2020. Photo : Dominique Poulain*

### ***A la recherche de réponses ...***

Avec l'appui du Conseil de l'Europe, ces questions ont été approfondies grâce à une série d'entretiens menés avec des personnes responsables d'initiatives liant les archives et la Convention de Faro. Samia Chabani, sociétaire de la coopérative Hôtel du Nord, est directrice de l'association Ancrages<sup>6</sup> qu'elle a fondé pour accompagner l'inscription de l'histoire des migrations dans le patrimoine national. Son guide à l'usage des détenteurs d'archives privées de l'immigration en PACA pose à la fois les enjeux politiques liés à l'entrée d'archives privées au sein des archives publiques et explicite les modalités de contributions à ces archives publiques. Sa mission de sauvegarde des archives de l'immigration en collaboration avec les Archives Départementales des Bouches-du-Rhône a été identifiée par le Conseil de l'Europe en 2013 parmi les quatorze initiatives mise en avant lors du forum international sur la Convention de Faro. Une autre membre fondatrice d'Hôtel du Nord, Christine Breton, conservateur honoraire du patrimoine et docteur en histoire, a été responsable de la Mission européenne de patrimoine intégré à Marseille nord de 1995 à 2013 en lien avec la Convention de Faro. Elle a largement associé les archives publiques à la réalisation de sa mission et des archives de la mission sont présentées dans l'exposition *Archives invisibles* #3. Sophie Etienne, fondatrice de l'association marseillaise d'éducation populaire Didac'Ressources<sup>7</sup>, mène des actions de lutte contre toutes les formes de discrimination dont celles concernant l'encyclopédie wikipedia. L'association est engagée sur les « Wikidroits humains » et améliore les pages Wikipédia sur les contenus liés aux droits humains en partenariat avec le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits humains.

<sup>6</sup> <https://ancrages.org/>

<sup>7</sup> [didac-ressources.eu](http://didac-ressources.eu)

D'autres personnes rencontrées ont nourri ce processus de réflexion grâce à leurs expériences comme celle du projet de wiki patrimonial Nantes Patrimonia<sup>8</sup> porté par la Ville de Nantes et dont la Convention de Faro sert de cadre de référence ; celle du portail national du patrimoine oral<sup>9</sup> qui propose plus de 85 000 archives produites par les 138 membres de la Fédération des acteurs et actrices des musiques et de danses traditionnelles FAMDT<sup>10</sup> ; celle de l'attaché principal de conservation du patrimoine aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône avec les membres d'Hôtel du Nord ; et les retours d'expérience de la société marseillaise legal2<sup>11</sup> qui commercialise Arkotheque, l'une des principales solutions de gestion des archives publiques.

Ces entretiens et recherches n'ont n'a pas eu vocation à être exhaustives tant les problématiques abordées lors des entretiens sont riches. Elle a permis de poser des premières pistes de réflexion et d'action afin d'organiser une journée sur la suite d'*Archives Invisibles* à l'occasion de l'assemblée générale de la coopérative Hôtel du Nord. Pour la coopérative, l'objet de cette journée était de se demander si ses archives devaient être brulées, déposées aux archives publiques, inscrites sur wikipédia ou bien devenir du compost pour d'autres communautés patrimoniales.

***Mais qu'est ce qu'une archive en France ? Comment sont-elles conservées ? Qui en a la responsabilité ? Qui peut les utiliser et pour quoi faire ?***

Les archives sont définies par la Loi comme « *l'ensemble des documents produits dans l'exercice d'une activité* ». En ce sens, un document est un document d'archives dès sa création. Elles peuvent être produites par des personnes physiques ou morales et être sur des supports variés : papiers, films, photos ou documents électroniques. La conservation des archives produites par l'activité d'organismes de droit public est une obligation légale. Les archives privées – entreprises, associations, particuliers, médias, ... - doivent être conservées pendant une durée limitée pour des raisons légales comme le control administratif. La durée de conservation varie en fonction de la nature des pièces.

La gestion des archives est un métier. Les archives sont souvent sur des supports fragiles comme le papier qui craint la lumière, la chaleur et l'humidité. Leur conservation requière des techniques particulières en fonction de chaque support. La communicabilité des archives repose elle aussi sur des techniques spécifiques comme l'indexation, la numérisation, la reproduction et leur mise à disposition dans des salles d'archives ou via des sites internet. Ces techniques représentent un cout significatif pour un acteur privé comme public. La bonne conservation des archives nécessite souvent de les confier à des professionnels. Un service d'archives public est une garantie normalement de pérennité et des règles de communicabilité des documents. Il existe aussi des sociétés d'archivage privées.

La numérisation des archives permet de mieux conserver les plus fragiles et de faciliter l'accès aux plus demandées. Une part réduite des archives est numérisée. La numérisation des archives est plus lente que l'arrivée de nouvelles archives à conserver, ce qui oblige à des arbitrages constants. Les expositions virtuelles d'archives accompagnent souvent les expositions physiques d'archives. Ces formats virtuels servent par exemple aux enseignants à préparer une visite scolaire. Ils permettent de compléter l'exposition et de garder une trace accessible en ligne. Il arrive que les expositions soient uniquement virtuelles. D'autres formes de mise en valeur virtuelles sont les visionneuses, les moteurs de recherche thématique, les quiz et plus rares les « serious games » ou « escape game ». Un site d'archives institutionnel coûte en développement entre 10 et 15.000 euros et en maintenance autour de 2.000 euros par an.

La responsabilité des archives publiques est partagée. Avec les Lois de décentralisation, les décisions de conservation, de numérisation et de valorisation des archives publiques relèvent de la responsabilité de l'Etat en la personne de l'archiviste et de la collectivité locale. Les conseils départementaux ont compétence en matière de collecte et gestion des archives locales

<sup>8</sup> <https://patrimonia.nantes.fr/home.html>

<sup>9</sup> <http://stq4s52k.es-02.live-paas.net/>

<sup>10</sup> <https://famdt.com/>

<sup>11</sup> <http://1egal2.com/>

départementales, municipales et régionales. Le directeur relève du ministère de la Culture et agit en lien avec les élus locaux. Les élus semblent rarement intervenir dans l'arbitrage concernant des décisions d'archivage ou de numérisation sauf sur des cas politiques (la conservation des archives du parti communiste par exemple). La valorisation des archives – exposition, publication - est elle systématiquement soumise à l'autorisation des élus. In fine, les initiatives de partage de responsabilités rencontrées relèvent de la seule sensibilité de l'institution publique qui reste légalement la seule décisionnaire et responsable.

La libre consultation des archives publiques est un droit. Les archives de loin les plus consultées sont celles servant à reconstituer les arbres généalogiques. Un site internet d'archives départementales a en moyenne 50/60.000 visites mensuelles dont 80% concernent l'état civil. De par la Loi, les archives proposent des salles de consultation. Elles sont fréquentées majoritairement pour des recherches généalogiques (généalogie ou preuve de nationalité) et, dans une moindre mesure, par des notaires et des chercheurs. Des archives publiques peuvent être numérisées à la demande d'utilisateurs à leurs frais, une fonctionnalité permise par certains sites internet. Les utilisateurs sont parfois associés à l'indexation des archives comme par exemple les registres paroissiaux dont il faut retranscrire les textes écrits ou les cartes postales dont il faut identifier les lieux. Des sites internet proposent des fonctionnalités permettant d'inviter à indexer en ligne.

Les personnes ou organismes privés n'ont pas d'obligation légale de collecte, de conservation, de traitement et de communication de leurs archives au delà des délais liés au contrôle de leur activité. Elles peuvent bénéficier occasionnellement des « *traitements à des fins archivistiques dans l'intérêt public* » à des fins de recherche scientifique, historique ou statistiques. L'Etat français conserve par exemple les *Archives nationales du monde du travail* dans le but de conserver et de mettre en valeur les archives nées des activités économiques et sociales qui présentent un intérêt historique. Les personnes peuvent proposer leurs archives et en fixer les conditions. Elles ne sont pas associées à la prise de décision. Ces archives privées rejoignent parfois les archives publiques sous forme de don (donateur) ou de mise en dépôt (déposant) si la personne souhaite en garder la propriété. Dans les deux cas, les conditions de communication de ces archives peuvent varier : libre accès, autorisation préalable avant consultation, consultation restreinte. Les délais « de communicabilité » sont fixés dans une convention.

La conservation d'archives hors institution existe sous plusieurs formes. Certaines archives existaient bien avant la Révolution française. Certaines ont leurs propres sites internet et/ou salles de consultation. Les nouvelles technologies de l'information ont permis la création des wiki – *wikipedia*, *wikidata*, *wikimedia* - permettant à des personnes de constituer leur propre système d'archivage. Wikipedia permet d'avoir accès aux « discussions » de chacune de ses pages pour comprendre la construction d'un consensus autour de la page publique. Des fonds sont gérés par le seul privé pour des raisons d'images (la valorisation d'une marque par exemple), économiques (la commercialisation d'un fonds d'archives) ou politiques (la gestion indépendante des archives). Les associations membres de la FAMDT sont nées dans la suite de 1968 en lien avec la culture et le folk anglo-saxon. Les archives sont alors une ressource pour des « musiciens routiniers » qui se nourrissent de ce répertoire et continuent sa transmission. D'autres ont des revendications plus régionalistes comme les bretons en recherche de musique à danser bretonne. Les rapports avec les archives départementales sont alors quasi inexistantes. L'archivage est au début purement fonctionnel en allant jusqu'à n'enregistrer que le premier couplet d'une chanson pour avoir le thème, les paroles n'intéressant pas et la bande étant cher. Ces artistes urbains vont être « touchés par les personnes » et enregistrer de plus en plus l'environnement notamment grâce à la baisse des coûts d'enregistrement.

### ***Pourquoi des communautés patrimoniales<sup>12</sup> devraient-elles se soucier des archives ?***

Les initiatives archivistiques s'inspirant de la Convention de Faro semblent s'intéresser plus particulièrement non pas aux archives conservées mais plus à la problématique de l'effacement

---

<sup>12</sup> Convention de Faro, Article 2.d – Définitions : une communauté patrimoniale se compose de personnes qui attachent de la valeur à des aspects spécifiques du patrimoine culturel qu'elles souhaitent, dans le cadre de l'action publique, maintenir et transmettre aux générations futures.

d'archives. L'effacement d'archives peut prendre de nombreuses formes comme le refus d'archiver, l'oubli d'archiver, l'archivage partiel ou lorsque les traces des vécus minoritaires sont noyées dans la masse d'archives. L'effacement est perçu comme une source d'invisibilisation. L'un des slogans du Réseau de la Convention de Faro est *“rendre visible l'invisible”*. Ce choix s'explique par l'adoption de la Convention de Faro par des communautés patrimoniales, des élus et des institutions publiques considérant que des récits ne sont pas ou sont peu pris en compte dans le cadre de l'action publique, des récits qualifiés par eux-mêmes comme dissonants (Forlì, Kaunass), conflictuels (Marseille), invisibles (Pilsen), mineurs (Castillon) ou minoritaires (Viscri, Paris, Venise). Les récits « dominants » sont eux qualifiés de récits des « vainqueurs », des « riches », de « l'Etat central » ou relevant du « marketing » (tourisme, gentrification). L'effacement d'archives invisibilise un récit mais ne l'efface pas pour autant. Elle rend par contre plus difficile une mise en récit source de compréhension mutuelle, de ré humanisation des rapports et de reformatage de nos relations qui caractérise les processus Faro.

Le respect de la diversité des interprétations est l'un des trois axes du plan d'action Faro consacré aux récits. Il fait référence à l'article 7 de la Convention portant sur le « Patrimoine culturel et dialogue ». Cet article encourage, dans le cadre de l'action publique, au *« respect de la diversité des interprétations et à établir des processus de conciliation pour gérer de façon équitable les situations où des valeurs contradictoires sont attribuées au même patrimoine par diverses communautés »*. Ce respect découle du droit humain de participer à la vie culturelle (article 27 DUDH). La Convention de Faro propose un cadre d'exercice de ce droit humain, indissociable des autres droits humains, de la démocratie et de l'Etat de droit.

Cette volonté de *transparence et d'accès* aux sources a été l'un des fondements de la création des archives à la Révolution Française. Les Archives des débats de l'assemblée nationale représentative du peuple avaient une valeur de transparence en permettant à chaque citoyen de comprendre « l'esprit de la Loi » via l'accès aux comptes rendus des débats des députés. La transparence et la libre consultation des Archives étaient une réponse à la pratique antérieure du secret d'État. Le libre accès aux documents devient un droit civique : *« tout citoyen pourra demander dans tous les dépôts, aux jours et heures qui seront fixés, communication des pièces qu'ils renferment »*.

Dans le même temps, l'assemblée va voter la destruction d'archives témoins de l'ordre passé comme par exemple tous les titres généalogiques ou ceux *« portant l'emprunte honteuse de la servitude »*. Certains seront conservés comme *« les traces de tant d'outrages fait à la dignité de l'homme »* pouvant servir à l'instruction publique. La « valeur » des archives comme patrimoine pour la société est dès le départ multiple et source d'arbitrage concernant leur effacement ou conservation. L'archive devient notamment la matière sur laquelle se base les historiens. Les historiens comme les particuliers ont recours aux archives pour connaître l'histoire ou leur histoire, l'interpréter et la partager.

La pluralité des sources archivistiques est de ce fait source de diversité des interprétations. L'association Ancrages collecte dans le cadre de l'action publique les archives privées sur la question migratoire. Elle cherche à favoriser une meilleure diversité et complémentarité des sources afin que à l'avenir les historiens soient en mesure d'écrire une histoire complète et objective du fait migratoire. Il s'agit d'éviter tant que possible que se crée un décalage entre la réalité sociale et sa seule appréhension administrative. L'association Ancrages collecte les fonds privés afin de les faire entrer dans les archives publiques au coté des archives administratives.

La contribution aux archives publiques des communautés patrimoniales membres du réseau de la Convention de Faro semble assez rare. Quant à elles, les institutions publiques peuvent au mieux inciter les acteurs privés à faire don ou dépôt de leurs archives. D'autres communautés patrimoniales semblent plus actives comme des communautés LGBTIQ qui deviennent des « communautés-sources » pour les musées et centres d'archives qui souhaitent aborder ce sujet. La coopération de membres de la FAMDT avec des archives publiques est une tendance assez nouvelle et encore minoritaire. Bien que Ancrages et Christine Breton, sociétaires de Hôtel du Nord, mènent un travail important de collecte en lien avec les Archives publiques, la coopérative Hôtel du Nord contribue peu à enrichir les archives publiques malgré l'important travail de collecte patrimoniale qu'elle mène

depuis 10 ans. A contrario, le risque d'effacement des archives privées semble important. D'après une enquête réalisée en 2008 par Samia Chabani, fondatrice d'Ancrages, à laquelle ont participé 60 associations d'immigrés des Bouches-du-Rhône, plus de 40% d'entre elles ne percevaient pas l'intérêt historique de leur production documentaire.

Cet effacement peut être aussi le fait de « biais culturels ». Les enseignants, majoritaires dans la collecte des sons en Occitanie dans les années 80, refusaient de collecter les traces d'Occitan. Wikipedia a montré aussi les biais culturels induits par les contributeurs eux mêmes qui peuvent se traduire par des formes de discrimination. La presse a reporté le cas d'un prix Nobel attribué à une équipe de chercheurs dont seule la femme n'avait pas sa page Wikipédia. Plusieurs projets d'archives privées LGBTIQ, dont certains font référence explicitement à la Convention de Faro, mettent en garde sur certaines formes de silences et d'invisibilisation par la communauté elle-même.

Une autre forme d'invisibilisation est le non recours aux archives. Les archives publiques semblent peu utilisées par les communautés patrimoniales qui constituent leurs propres fonds d'archives ou ont recours à des ouvrages ou articles de presse où les archives sont déjà interprétées. Le travail de l'association Ancrages reste connu partiellement des membres d'Hôtel du Nord. L'indexation des archives d'Hôtel du Nord pour l'exposition *Archives invisibles #3* a été fait à la seule initiative de Christine Breton, membre de la coopérative et conservatrice du patrimoine. Les archives départementales des Bouches du Rhône ont trace de peu de sollicitations de la part de membres de la coopérative. Si des demandes émergent lors des balades patrimoniales, elles restent souvent sans suite : par exemple, connaître l'historique d'un bien immobilier. Les greeters de Nantes qui s'inspirent de la démarche d'Hôtel du Nord et de la Convention de Faro ne participent pas au projet Nantes Patrimoni. Les associations membres de la FAMDT conservaient initialement leurs archives hors institution, allant pour certaines jusqu'à considérer leurs archives comme leur « trésor ». Comme apparemment beaucoup de chercheurs, les communautés ont recours à des archives déjà interprétées – livres, articles de presse, revue scientifique – plus qu'aux archives elles-mêmes. La raison serait que les archives sont perçues comme une matière « austère et hermétique » (il faut du temps pour trouver une archive puis l'interpréter) alors que les communautés patrimoniales privilégient les témoignages vivants ou enregistrés d'accès plus immédiat. Un ouvrage « l'enjeu du détail » publié dans le cadre de la mission expérimentale de patrimoine intégré menée par Christine Breton revenait sur l'importance de confronter les récits collectés avec les archives, un « détail » pouvant parfois remettre en dialogue les interprétations.

L'effacement des archives relève aussi du droit à l'oubli. Ce droit à l'oubli, c'est-à-dire le droit à l'effacement, le droit de rectification ou le droit d'opposition, est garanti notamment par le règlement général sur la protection des données - RGPD - et la loi Informatique et Libertés. La fonction de contrôle des archives peut amener des personnes à préférer leur effacement une fois les délais légaux passés. Ce droit à l'oubli soulève la question des modalités de prise de décision démocratiques de conservation d'archives.

La lutte contre l'effacement d'archives est très présente au sein des commissions « vérité et réconciliation » post conflits. Les archives constituent l'un des principaux matériaux lors des procès visant à rendre leur dignité aux victimes : Afrique du sud, Chili, Argentine, Canada, .... L'association des conservateurs des collections publiques de France avait proposé d'ajouter à la fiche d'indexation des patrimoines proposée par le Conseil de l'Europe la « valeur conflictuelle du patrimoine ». Cette proposition a fait l'objet d'une publication dans leur collection Exos. La décision de la « valeur » d'une archive est un récit en soi.

Une dernière forme d'effacement d'archives est liée à l'impossibilité d'anticiper sa valeur. Ce constat, abordé lors des entretiens, est lié à ce que Paul Ricoeur appelle « la flèche du futurité » ou Walter Benjamin « Autrefois et Maintenant ». C'est à dire lorsque la valeur d'une archive s'active seulement au regard d'enjeux actuels. Les *bricolage* ou « appels aux champs » considérés comme des chants sans importances à la fin du 19<sup>me</sup> siècle sont redevenus dignes d'intérêt aujourd'hui dans notre rapport à la nature. Des artistes contemporains créent à partir de bruits d'archives sonores que les archivistes ont essayé de nettoyer avant. Une improvisation longue de 45 minutes sans particulière



valeur artistique est devenue une source d'inspiration pour un réseau d'improvisateurs contemporains. Au 19<sup>ème</sup> siècle, les actes fiscaux n'ont pas été conservés dans les archives car considérés sans intérêt alors qu'aujourd'hui ils seraient une trace précieuse sur les niveaux de vie de l'époque. Les exemples semblent infinis. Les archives sont importantes pour imaginer demain. Cette valeur s'exprime par l'archive vivante. L'absence d'usage, c'est à dire de rencontre potentielle entre un Autrefois et un Maintenant peut même invisibiliser une archive bien conservée. L'oubli d'une archive plutôt que son classement dans 60 kilomètres d'archives (longueur des Archives départementales des Bouches-du-Rhône) peut alors paradoxalement faciliter sa réactivation le moment venu par une communauté patrimoniale. *Qui peut aujourd'hui décider de la valeur qu'une archive aura demain ?*

Le maintien en vie d'archives et du patrimoine plus généralement, est au coeur des processus Faro qui cherchent à maintenir vivant et en vie des patrimoines pour qu'ils ne soient pas simplement conservés, voir muséifiés. A Venise l'association Faro Venezia organise des balades patrimoniales sur les récits invisibles à destination des vénitiens, responsables politiques et institutionnels pour qu'ils enrichissent leur imaginaire de la ville et puissent penser son avenir. L'expérience Faro mené à l'Arsenal de Venise s'est confrontée à la force du récit touristique dominant où l'Arsenal de Venise n'est raconté que comme antique, oubliant l'Arsenal industriel et moderne. Il influence fortement la capacité des habitants à penser le futur de leur ville. Des photos des hydravions, sous-marins et navires en acier construits dans l'Arsenal sont venues rappeler sa riche histoire industrielle. A Marseille les communautés racontent « Marseille par son nord » pour changer la perception de ses quartiers nord en pleine reconversion industrielle et où la carte semble blanche pour ceux qui pensent leur avenir. Les associations de la FAMDT contribuent à la conservation des chansons et danses par leur constante re interprétation et actualisation.



*Hôtel du Nord: biennale Manifesta, Marseille 2020. Photo : Dominique Poulain*

### ***Que peut apporter aux processus archivistiques une convention cadre comme celle de la Convention de Faro ?***

Les archives sont à la fois sources de contrôle, de transparence, de compréhension, d'interprétation, de transmission et de création. L'arbitrage sur la visibilité d'une archive se fait à plusieurs moments : la décision d'archivage (conservation), la décision de numérisation (accessibilité) ou la décision de valorisation (interprétation). Ces décisions effacent ou non une archive.



Plusieurs initiatives ont témoigné du fait que l'absence de dialogue sur les arbitrages relatifs aux archives, objet de l'article 7 de la Convention de Faro, peut générer des conflits. L'inauguration en novembre 2019 de l'exposition "*Police ! Les Marseillais et les forces de l'ordre*" aux Archives municipales de Marseille a suscité une forte critique qui s'est exprimée sous forme de tagues, de manifestations et de tribunes dans les médias. La critique sociale n'était pas intégrée comme récit dans cette exposition dont l'inauguration a eu lieu un an après la mort à Marseille d'une personne par un tir de Police lors d'une manifestation<sup>13</sup>. A Nantes Patrimoni, les récits qui portent sur la Traite et la Révolution restent très sensibles. Nantes a choisi dans l'espace public « d'assumer sans stigmatiser l'héritage de son histoire » en maintenant des noms de rue de personnage liés à l'esclavage en les accompagnant de panneaux explicatifs<sup>14</sup>. A Marseille, des archives se sont révélées « sensibles » lors des demandes de classement des archives locales du parti communiste et de celle d'une association active sur les droits des migrants.

Les wiki comme Wikipedia ou wikidata sont utilisés parfois par les communautés patrimoniales et d'autres personnes pour archiver et partager des archives hors institutions. Wikipedia se définit comme une encyclopédie participative ouverte à tous et égalitaire. Les systèmes wiki revendiquent leur indépendance vis à vis de l'institution. Wikipédia a comme principe d'exposer les différents points de vue et d'inciter les parties à trouver un consensus. Tous les auteurs ont les mêmes droits en ce qui concerne la modification de pages. Bien que la plateforme promeuve l'expression de différents points de vue, il semble que in fine ce soit le groupe le plus actif qui arrive à imposer son propre récit en ré écrivant constamment les autres paragraphes et en multipliant les pages sur sa version du récit. Certaines pages trop souvent « malmenées » sont verrouillées et seuls les utilisateurs de plus de 3 mois ou ayant plus de 500 contributions peuvent contribuer. Dans plusieurs pays, des personnes surveillent les pages Wikipédia d'élus politiques pour alerter notamment sur des cas de censure. La limite d'une gestion horizontale de la responsabilité revendiquée par wikipedia semble être de proposer une conception restreinte du rôle du politique dans la gestion des archives. Wikipedia propose que le choix final dépende d'un vote consensuel plutôt que d'un vote majoritaire qui serait propice à renforcer la conception la plus répandue dans une population donnée. Dans la réalité, l'arbitrage politique semble relever toujours d'un rapport de force qui se matérialise différemment.

Le choix actuellement semble être entre le « tout public » ou le « tout privé ». Le partage des responsabilités entre un « rapport de force vertical » favorable à l'institution et au politique, ou bien un « rapport de force horizontal » favorable au groupe le plus « actif ». Faro peut servir de cadre pour tendre vers une responsabilité partagée des archives.

La particularité des initiatives archivistiques se revendiquant de Faro est de vouloir agir dans le cadre de l'action publique, qu'elles émanent du privé comme du public. Le wiki patrimonial de Nantes reflète « *la volonté des habitants de faire vivre la ville, main dans la main avec les experts du patrimoine nantais*<sup>15</sup> ». #Archives invisibles revendique leur reconnaissance comme un patrimoine commun. Ancrages a mené des actions pour le compte des archives départementales. Christine Breton propose que les archives d'Hôtel du Nord rejoignent les archives départementales ou municipales.

Cette coopération peut prendre la forme d'une veille et alerte sur les archives privées lorsque les communautés ont une bonne connaissance du milieu et de l'importance des fonds. Actuellement cette fonction semble fortement jouée par les chercheurs déjà sensibilisés à l'importance des archives. La collaboration entre l'association Ancrages et les Archives départementales, bien que apparemment assez unique, a contribué à l'entrée dans les archives de fonds privés. Nantes Patrimonia permet de proposer des archives privées. Leur principe est d'accueillir l'ensemble d'un fond, la constitution du fond étant une information en soi. Des associations de la FAMDT collaborent en mettant à disposition leurs outils de collecte et de traitement : l'association numérise la partie sonore et les archives départementales la partie images, chacun ayant sa copie. Cette coopération peut aussi rencontrer ses

---

<sup>13</sup>Article La Marseillaise : <http://www.lamarseillaise.fr/culture/expos/79568-la-police-dans-tous-ses-etats-aux-archives-de-marseille>

<sup>14</sup> Nantes, le mémorial dans la ville : <http://memorial.nantes.fr/le-memorial-dans-la-ville/>

<sup>15</sup> Le site est géré au quotidien par la Direction du Patrimoine et de l'Archéologie, en lien étroit avec les Archives de Nantes.

propres limites comme dans le cas du portail du patrimoine sonore. La base de données est « trop lourde » pour les musiciens et « trop bricolée » pour les archivistes. Les finalités de recherche ne sont pas les mêmes de la recherche à la création. Ces processus restent exceptionnels et expérimentaux.

### ***Qu'apportent les communautés patrimoniales aux processus archivistiques ?***

L'une des autres spécificités des approches Faro semble être de chercher à contextualiser les archives plutôt que de les interpréter. L'interprétation est laissée libre à chacun en fonction des éléments de contexte qui lui sont donnés ou qu'il a déjà. Des documents et objets ont une importance pour une communauté lorsqu'ils sont contextualisés. Sans les récits de leur propriétaire, des archives ne diraient rien des liens et histoires qu'elles incarnent. Les communautés patrimoniales créent des formes de contextualisation des archives partagées : architectures mobiles, protocoles artistiques, choix des lieux traversés. Les balades patrimoniales sont en elles-mêmes des formes de contextualisation d'archives et assumées comme telles. L'initiative hollandaise de « musée de migration » présenté aux Pays-Bas au moment du Forum Faro laissait une place importante à la contextualisation des archives recueillies : son, mobilier, éclairage, accrochage, vidéo, etc.

A LA FAMDT, Lorsque la bande sonore est devenue moins chère, les associations ont pu conserver des ambiances sonores plus larges permettant aujourd'hui de contextualiser un chant ou une danse. Une danse paysanne pouvait avoir dans les années 40 une fonction sociale, puis plus tard une fonction de représentation et in fine de mise en spectacle. Les manières de danser s'expliquent aussi par les corpulences de l'époque, les influences musicales, la nature des vêtements portés et les choix d'interprétation musicale. Le contexte de recueil d'une archive peut aussi avoir une influence : la retranscription écrite d'un témoignage nécessite pour bien le comprendre de savoir si il a été recueilli directement par écrit, enregistré ou filmé, le témoins se comportant alors différemment.

La volonté de Nantes Patrimoni d'accueillir un fond d'archives « en l'état » traduit aussi l'importance de cette contextualisation. La constitution même du fond est un récit en soi. Dans le cadre de *Archives invisibles*, Hôtel du Nord a parlé de « réactiver » les archives pour que leur exposition ne soit pas une fin en soi mais l'occasion de générer une dynamique. Hôtel du Nord revendique une approche non muséale des archives. *Le musée* est vu comme l'endroit où les objets sont figés, c'est à dire où le visiteur ignore tout du processus de production de ces objets. La contextualisation de l'archive vise à la rendre « vivante » et à la mettre en mouvement.

### ***Quelles expérimentations rendrait possible la Convention de Faro ?***

Le réseau de Faro a comme principe de ne pas séparer l'interprétation de l'application de la Convention de Faro. Il réunit des initiatives engagées sur à ce titre sur l'interprétation et l'application de la Convention de Faro. La convention est présentée par ses auteurs dont Daniel Thérond au Conseil de l'Europe, comme un véritable changement de paradigme. De ce fait, elle s'interprète et s'applique dans des cadres expérimentaux liés à un contexte particulier. Le réseau de la Convention de Faro réunit des initiatives qui mobilisent la société civile et expérimentent de nouvelles formes de coopération avec les institutions publiques et les élus : coopératives d'habitants (Marseille), coopératives de communauté (Rome, Fontecchio), coopératives de Patio (Cordoba), community art (Kaunass), communautés virtuelles (Georgie), contrat social (Viscri), itinéraire culturel (Forlì). Chacune de ses expérimentations enrichit le processus d'interprétation et d'application de la Convention de Faro.

La mise en archives vivantes de ces processus innovant pourrait mettre en circulation des modes d'actions et des imaginaires politiques qui viendraient nourrir des actions présentes et futures d'autres communautés patrimoniales. Cela est d'autant plus important que certaines initiatives du Réseau Faro riches en terme d'expérimentation ont dû s'arrêter : l'initiative Pilsen s'est arrêtée suite au départ du porteur et les initiatives Forlì et Venise face au changement de municipalité.

L'approche des communs invite à anticiper la « compostabilité » des projets. Comme pour le recyclage via le compostage, les communs proposent de penser les initiatives dès leur lancement

comme pouvant être réutilisés par d'autres processus et ainsi de ne pas perdre l'expérience acquise parfois dans des contextes uniques : capitales européennes de la culture, programme européen, luttes sociales. En ce sens l'archivage n'est pas pensé comme une « mise en boîte » une fois l'initiative terminée, mais comme une transmission active d'un engagement d'une communauté qu'elle soit encore active ou terminée : ne pas attendre qu'elles soient terminées pour se poser la question du partage des archives. Ce processus permettrait d'inscrire les initiatives dans une filiation avec les mouvements qui les ont précédé : coopérativisme, community art, etc.

En ce sens, les archives des membres du Réseau de la Convention de Faro constituent un patrimoine vivant de processus expérimentaux en cours en vu de leur réutilisation entre elles et par d'autres initiatives. Chaque initiative de Faro pourrait adopter une logique de « record managment » (terminologie utilisée par les archivistes) de ses propres archives dès maintenant dans un souci de moyen terme (partager son expérience) et de long terme (nourrir le travaux des historiens).

Pour Jacques Derrida, une démocratisation effective peut toujours se mesurer à ce critère essentiel, « *la participation et l'accès aux archives, à leur constitution et à leur interprétation* ». Les communautés patrimoniales peuvent contribuer à une plus grande diversité des archives en participant à la collecte des archives, en incitant au don ou dépôt dans les archives publiques et en ayant une fonction d'alertes auprès des archives publiques. Elles peuvent aussi avoir davantage recours aux archives publiques dans la construction de leurs récits, notamment sous forme de balades patrimoniales, dans le respect de la diversité des interprétations.

Le 3 octobre 2020 a eu lieu le séminaire de la coopérative Hôtel du Nord sur ses archives. Samia Chabani de l'association Ancrages est intervenue sur les archives publiques, Sophie Etienne de l'association Didac'Ressources sur wikipédia et la communauté patrimoniale de Sančia en Lituanie a envoyé pour cette journée un prototype de « Valise de Faro » contenant un compost archivistique produit lors d'une journée de lutte contre l'installation d'une route en bordure de fleuve. La décision des sociétaires n'a pas été de choisir entre ces trois modalités mais de les articuler au mieux et de poursuivre sa réflexion dans l'action. Date a été prise pour partir du prochain exemple concret où la coopérative va « remonter la pente » pour fabriquer des histoires. Chaque pas du *millepattes*, nom du groupe d'habitants qui au sein de la coopérative participe à la fabrique d'histoires, sera l'objet d'une expérimentation archivistique. Rendez vous en 2021.

## **Ressources**

Sites personnes rencontrées :

- Association Ancrages : <https://ancrages.org/nos-actions/collecte-darchives/>
- Nantes Patrimonia : <https://patrimonia.nantes.fr/home/a-propos-1.html>
- FAMDT : <http://www.famdt.com/>
- Portail du patrimoine oral : <http://www.famdt.com/portail-du-patrimoine-oral/>
- Archives invisibles : <https://archivesinvisiblesmarseille.org/evenement/hotel-du-nord/>
- Solution Arkotheque = <https://www.arkotheque.fr/>
- Association Didac'ressources : <http://didac-ressources.eu/>
- Musée Collectif Casablanca : <https://www.atelierobservatoire.com/musee-collectif>
- Hôtel du Nord : <https://www.hoteldunord.coop/>

Guides en ligne :

- Ministère de la culture : délais de conservation des documents pour les entreprises : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F10029>
- Ancrages. Guide à l'usage des détenteurs d'archives privées de l'immigration en PACA : <https://ancrages.org/wp-content/uploads/2012/01/guide-archives-prives-immigration-VD.pdf>
- Association des archivistes français : guide à la gestion et à la mise en valeur des archives privées : <https://www.archivistes.org/Archives-privees-un-patrimoine>

- Association des archivistes français : Guide méthodologique « Fonds Européens » : <https://www.archivistes.org/Guide-methodologique-Fonds-Europeens-2880>

Exemples de portails :

- French Lines & Compagnies : . <http://www.frenchlines.com/archives/>
- Archives nationales du monde du travail (ANMT) : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/camt/>
- Journée d'étude « Sida, musées et communautés », Mucem, 18 janvier 2018 – les vidéos <https://mucemlab.hypotheses.org/3222>
- l'association Archives contestataires <http://www.archivescontestataires.ch/>